Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400299-20250408-2025-DELIB-022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

### **COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES**

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Département de VAUCLUSE

# Arrondissement de CARPENTRAS

## Séance du 08 avril 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures,

Nombre de membres En exercice : 27

Présents: 23 Votants: 26 le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Liliane DIAZ, Maire Adjoint.

#### N°2025/DELIB/022

**Objet**: Compte Administratif 2024 Budget Principal

> Rapporteur : Liliane DIAZ

Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents: Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations**: Renée SOVERA ayant donné procuration à Patricia ROCHE, Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET et Chantal BERGEL ayant donné procuration à Jean-Michel MARLOT.

Absents excusés: Néant.

Considérant la désignation de Monsieur Jean-Michel MARLOT, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Le Compte Administratif de l'exercice 2024 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	6 216 718.78	5 688 490.53	+528 228.25		+528 228.25
	Section d'investissement	1 121 869.51	1 248 197.96	-126 328.45	-40 517.11	-166 845.56

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2024, un résultat de clôture excédentaire de 528 228.25 €,

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2024, un résultat de clôture déficitaire de 166 845.56 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2024, établi par le Service de Gestion Comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024,

Considérant que le Compte Administratif du budget principal 2024, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2024, est conforme au Compte de Gestion 2024,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 31 mars 2025,

**DECIDE à l'unanimité** – **22 VOIX POUR - 4 CONTRE** (Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET et Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET) :

 D'approuver le Compte administratif du budget principal de l'exercice 2024, qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

Section de Fonctionnement :

excédent de : 528 228.25 €

Section d'Investissement :

déficit de : 166 845.56 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Liliane DIA

Jean-Michel MARLOT, Secrétaire de séance

1/4 AVR. 2025

Publié le : 14 AVR. 2025

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 1 1 AVR. 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.